

RAPPORT N° 02/8-33
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

**(Contrôleurs des travaux, Agent de maîtrise qualifié, Chefs de Police Municipale,
Agents de Maîtrise, Chef de Garage Principal)**

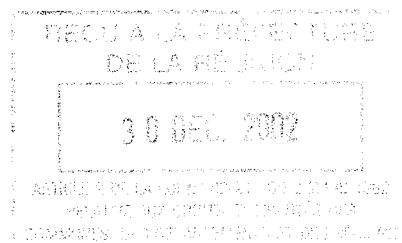
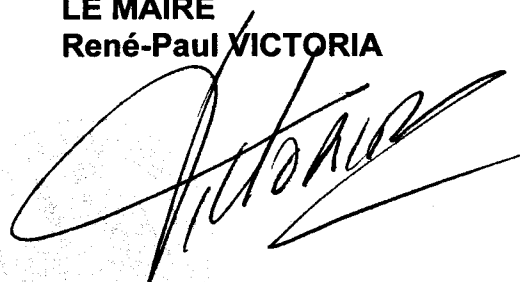
Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création des postes suivants au tableau des effectifs :

- 2 postes de Contrôleur des travaux,
- 1 poste d'Agent de maîtrise qualifié,
- 2 postes de chef de police municipale,
- 3 postes d'Agent de maîtrise,
- 1 poste de chef de garage principal.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'Article 6411 du Budget de l'année 2002.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/8-33
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 18 décembre 2002**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

(Contrôleurs des travaux, Agent de maîtrise qualifié, Chefs de Police Municipale,
Agents de Maîtrise, Chef de Garage Principal)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des
Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

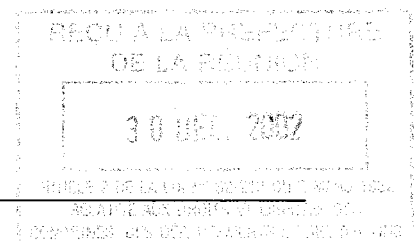
Sur le RAPPORT N° 02/8-33 présenté par le Maire au nom de la Commission
Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des postes suivants à l'effectif communal :

- 2 postes de Contrôleur des travaux,
- 1 poste d'Agent de maîtrise qualifié,
- 2 postes de chef de police municipale,
- 3 postes d'Agent de maîtrise,
- 1 poste de chef de garage principal.



Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**